

CONSEIL MUNICIPAL N°19
SÉANCE DU 20 JANVIER 2022

Présents : M. NICOLAS, MME COMBARET, M. DUFOUR, MME DENIZOT, M. PUIRAVEAU, MME FOURNIER, MM. LANCIAU, MERLIN, MMES ROLLIN-JOBERT, VOURIOT-THUZET, M. LALLEMAND, MMES DUPREY, EGEA, MM. MARGUERON, PREVOTAT.

Représentés : M. LOBET représenté par MME COMBARET
MME CHASSIER représentée par M. DUFOUR
MME DUMONT représentée par MME DENIZOT
M. CELESTIN représenté par MME VOURIOT-THUZET

Secrétaire de Séance : MME FOURNIER Marie-Claude

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean François NICOLAS, Maire.

Rappel de l'ordre du jour

- | | |
|---|--|
| 1. Procès-verbal de la séance précédente | 7. Domaine et patrimoine : aménagement de la forêt de Ressille |
| 2. Actes accomplis par le Maire dans le cadre de la délégation L. 2121-22 du CGCT | 8. SYDESL : exploitation, entretien, maintenance de l'éclairage public : acceptation des chiffrages |
| 3. Finances locales : budget principal : investissements urgents | 9. Intercommunalité : rapport d'activités 2020 |
| 4. Finances locales : approbation des projets éligibles au leader et approbation de leur plan de financement (numérisation du Puits Hottinguer et place Charles de Gaulles) | 10. Environnement : projet éolien de THURY-MOLINOT : avis du conseil municipal |
| 5. Finances locales : suppression de la régie de section de commune de Ressille | 11. Environnement : projet éolien SAISY-AUBIGNY LA RONCE : point d'avancement |
| 6. Domaine et patrimoine : présentation des projets de bail emphytéotique et de convention pour l'implantation du champ solaire au Puits Hottinguer | 12. Motion et vœux du conseil : souhait du conseil municipal pour la modification d'organisation des services de la CCGAM - changement de locaux - |
| | 13. Questions et communications diverses |

Intervention de M. POIRIER Maxime concernant le projet de numérisation du Puits Hottinguer.

Procès-verbal de la séance précédente :

Adopté à l'unanimité

Actes accomplis par le Maire dans le cadre de la délégation L. 2121-22 du CGCT :

Période du 16 décembre 2021 au 19 janvier 2022 :

Décision n°34 du 20 décembre 2021 : Finances locales : tarifs municipaux 2022 : tarifs de la salle des fêtes.

Décision n°35 du 20 décembre 2021 : Finances locales : tarifs municipaux 2022 : tarifs généraux.

Décision n°36 du 28 décembre 2021 : Assurance : acceptation indemnisation.

Décision n°1 du 6 janvier 2022 : Assurance : acceptation indemnisation

Décision n°02 du 17 janvier 2022 : Finances locales : ligne de trésorerie.

Dont acte

Finances locales : budget principal : investissements urgents :

Jusqu'à l'adoption du budget, Monsieur le maire peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Monsieur le maire propose au conseil d'engager l'investissement suivant :

Programme	Montant
Écoles (programme 10003 - article 2188)	2 500,00 €
Écoles (programme 10003 - article 2135)	3 000,00 €
Diverses acquisitions (programme 10002 - article 2183)	500,00 €
Voirie (programme 10009 - article 2151)	15 000,00 €
Eaux pluviales (programme 13 - article 21538)	16 000,00 €
TOTAL	37 000,00 €

Adopté à l'unanimité

Finances locales : approbation des projets éligibles au leader et approbation de leur plan de financement (numérisation du Puits Hottinguer et place Charles de Gaulle) :

1) Finances locales : approbation du projet de reconstitution numérique du Puits Hottinguer et approbation du plan de financement.

Monsieur le maire présente au conseil municipal le projet de reconstitution numérique du Puits Hottinguer et le plan de financement de cette opération :

	Dépenses éligibles	Montant de la subvention	%
Conseil régional BFC <i>Développement d'outils numériques dédiés au tourisme</i>	58 855 €	11 771 €	20,00
Europe FEADER <i>Programme Gal leader Morvan</i>	58 855 €	23 542 €	40,00
Total	/	35 313 €	60,00

Il est proposé d'autoriser Monsieur le maire à solliciter une subvention dans le cadre du programme LEADER et auprès des autres financeurs, autoriser l'autofinancement à appeler des fonds européens FEADER, autoriser la majoration de l'autofinancement si le restant à la charge du demandeur est supérieur après programmation et l'autoriser à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

2) Finances locales : approbation du projet de revitalisation du centre-ville – aménagement Place Charles de Gaulle et approbation du plan de financement

Monsieur le maire présente au conseil municipal le projet de revitalisation du centre-ville et l'aménagement de la Place Charles de Gaulle et son plan de financement de cette opération :

	Dépenses éligibles	Montant de la subvention	%
Etat <i>DETR 2022</i>	600 000 €	210 000 €	34,20
Conseil régional BFC <i>Volet Habitat - aménagement</i>	614 070 €	184 221 €	30,00
Conseil départemental <i>Appel à projets 2022 - Volet cadre de vie environnement</i>	100 000 €	35 000 €	5,70
Europe FEADER <i>Programme Gal leader Morvan</i>	614 070 €	45 100 €	7,30
Total	/	469 121 €	76,40

Il est proposé d'autoriser Monsieur le maire à solliciter une subvention dans le cadre du programme LEADER et auprès des autres financeurs, autoriser l'autofinancement à appeler des fonds européens FEADER, autoriser la majoration de l'autofinancement si le restant à la charge du demandeur est supérieur après programmation et autoriser Monsieur le maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

Finances locales : suppression de la régie de section de commune de Ressille :

Il a été approuvé par décision n°14 du 30 juin 2009, la création de la régie de la section de Commune de Ressille. Considérant l'absence de flux financier de cette dernière, il est proposé au conseil municipal de la supprimer à partir du 1^{er} février 2022.

Adopté à l'unanimité

Domaine et patrimoine : présentation des projets de bail emphytéotique et de convention pour l'implantation du champ solaire au Puits Hottinguer :

En 2017, le conseil municipal a donné son accord pour le projet de création de champ solaire sur la parcelle ZR18 à la société EDF-EN et la mise en place du bail emphytéotique correspondant.

Des nouvelles divisions parcellaires ont été établies afin que les surfaces exactes des parcelles soient prises à bail et une nouvelle convention d'occupation du domaine public communal a été faite pour régulariser l'occupation de parcelles.

Après présentation des projets de bail et de convention, Monsieur le maire propose d'accepter lesdites propositions et de l'autoriser à les signer.

Adopté à l'unanimité (1 abstention)

Domaine et patrimoine : aménagement de la forêt de Ressille :

Suite à la présentation du projet d'aménagement de la forêt communale par les services de l'ONF, Monsieur le maire présente au conseil le document final d'aménagement de la forêt sectionale de Ressille d'une surface totale de 123,69 ha.

Grandes lignes du projet :

- Ensemble d'analyses sur la forêt et son environnement,
- Définition des objectifs assignés à cette forêt,
- Programme d'actions nécessaires ou souhaitables sur le moyen terme.

Il est demandé d'approuver le document d'aménagement forestier pour la période 2022-2041 et de s'engager à l'appliquer durant la période pour laquelle il a été établi.

Adopté à l'unanimité

SYDESL : exploitation, entretien, maintenance de l'éclairage public : acceptation des chiffrages :

Suite à la délibération du 17 novembre 2021 autorisant le transfert de la compétence de l'éclairage public au SYDESL, le montant du forfait annuel (01/01/2022 au 31/12/2022) pour les travaux d'exploitation, d'entretien et de maintenance de l'éclairage public, a été chiffré. Il est demandé au conseil municipal d'approuver les montants suivants :

Objet	Tarif	Observations
Travaux éclairage public	5 719, 60 € HT	100 % à la charge de la commune.
Renouvellement systématique des sources (567 points lumineux)	16 747,78 € HT	100 % à la charge de la commune.
Opérations de détection et de géoréférencement des réseaux	Environ 8 413,04 € HT	
Création d'une base de données éclairage public. (283 points lumineux).	2 947, 22 € HT	Contribution estimative de la commune.

Adopté à l'unanimité

Intercommunalité : rapport d'activités 2020 :

Conformément à l'article L5211-39 du CGCT, Monsieur le maire donne communication aux membres du conseil municipal du rapport d'activités 2020 de la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan.

Dont acte

Environnement : projet éolien de THURY-MOLINOT : avis du conseil municipal :

Monsieur le maire demande au conseil municipal de se prononcer contre le projet de parc éolien présenté par le promoteur éolien VSB pour implanter 7 éoliennes de 180 m et 165 m de haut sur les communes de THURY et de MOLINOT, à savoir :

Les éoliennes seront en limite immédiate de la Commune d'EPINAC sur laquelle elles auront un impact visuel plus particulièrement sur la perspective du Château d'EPINAC (XIII^e et XV^e siècles) et du Puits Hottinguer et la Tour Malakoff (XIX^e siècle), classés à l'inventaire du patrimoine industriel des monuments historiques et en cours de restauration.

La proximité du hameau de Grandvaux, distant d'à peine plus de 500 mètres des éoliennes, dont le caractère authentiquement rural et la quiétude recherchés par des habitants arrivés, pour certains depuis quelques années à peine, seront définitivement altérés par ce projet.

De plus, les éoliennes créent un rapport d'échelle disproportionné avec un effet de surplomb et par leur effet de dominance accentuant leur gigantisme, les rendent hors de proportion, totalement incompatibles avec le biotope de ce hameau d'EPINAC.

Aussi, faire courir des risques aux habitants du Hameau de Grandvaux, (effets potentiels sur la santé physique et psychique, des infrasons, des effets stroboscopiques, de dominance, produits par les éoliennes et entrant dans la définition du syndrome de l'éolien).

Le récent arrêté du tribunal administratif de Lyon a demandé la réduction de 15 m à la hauteur des éoliennes E2 et E3 du projet de VSB, cependant, cela n'empêchera pas les aérogénérateurs de dominer de quelque 140 m, la mince bande de bois les séparant du hameau de Grandvaux.

Adopté à l'unanimité

Environnement : projet éolien SAISY-AUBIGNY LA RONCE : point d'avancement :

Monsieur MERLIN Éric fait part des derniers développements de la mobilisation contre le projet.

Motion et vœux du conseil : souhait du conseil municipal pour la modification d'organisation des services de la CCGAM - changement de locaux - :

Reporté à une séance ultérieure.

Questions et communications diverses :

- ◆ M. NICOLAS fait part au conseil des points suivants :
 - Rendez-vous possible avec le personnel du SDIS le 10/02/22 à 17h30.
 - Centre de vaccination : activité en baisse. Il est ouvert quelques jours par semaine.
 - Comité de pilotage de l'espace de vie sociale le 25/01/22 à 10h.
 - Rendez-vous avec Monsieur GEY pour l'aménagement de la zone de loisirs le 26/01/22 à 11h.
 - Rendez-vous avec Mme LE TIEC de Yellow Color le 26/01/22 à 16h, pour des panneaux informatiques.
 - Présentation de la société « Cette Famille » pour le projet de colocation de 7 résidents.

- ◆ M. PREVOTAT informe le conseil :
 - Du dysfonctionnement de l'éclairage public rue du 19 Mars 1962. Intervention de CITEOS en cours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h18.

La Secrétaire de Séance,

Marie-Claude FOURNIER

Le Maire,

Jean Francois NICOLAS